

intenable et surtout qu'elle manquait de crédibilité. En France, le général de Gaulle l'avait déjà compris. Il poursuivit le programme nucléaire commencé en 1954 et dota la France de l'arme atomique.

Les débats au sein de l'Alliance menèrent à l'élaboration d'une nouvelle doctrine qui accordait plus de latitude aux décideurs relativement à l'usage des armes nucléaires. En 1967, l'OTAN prenait acte de ces transformations en adoptant la "riposte graduée". Cette nouvelle doctrine implique que "si la défense pratiquée au niveau initialement choisi ne conduit pas au succès espéré, la stratégie de la riposte graduée exige également la capacité de passer successivement à des stades supérieurs, sans jamais perdre le contrôle de la situation",⁵ et cela, tant sur le plan conventionnel que nucléaire.

Outre les difficultés stratégiques et militaires, un des facteurs les plus importants dans la création du GPN fut le besoin exprimé par les alliés d'être consultés et écoutés sur la question de l'utilisation des armes nucléaires. Le déploiement de ces armes et leur intégration soit dans les troupes américaines basées en Europe, soit dans les armées nationales, posaient des problèmes quant à leur emploi en temps de guerre. Comme on l'a vu précédemment, les alliés à vocation nucléaire possèdent, dans certains cas, les vecteurs, alors que la tête nucléaire est sous contrôle américain. En temps de crise, la décision doit être bilatérale, mais dans les faits, on s'est vite rendu compte que les Américains, via la double fonction qu'exerce le Commandant suprême allié en Europe (SACEUR) qui est aussi le Commandant des forces américaines sur le continent (CINCEUR), pourraient prendre la décision seuls.

Les tentatives faites pour gérer conjointement les forces nucléaires à la disposition de l'Alliance, pour assurer une décision collective et un meilleur contrôle de la part des alliés, ont été nombreuses, mais elles se sont toutes soldées par des échecs. Parmi les nombreuses propositions, mentionnons celle faite par le général de Gaulle en 1958, lorsqu'il adressa un mémorandum à la Grande-Bretagne et aux États-Unis visant la constitution d'un directoire à trois en vue d'administrer l'OTAN⁶. Cette proposition fut rejetée. En 1960, le Commandant des forces alliées, le général L. Norstad, suggéra que l'OTAN devienne la "quatrième force nucléaire" occidentale en établissant une autorité multilatérale de qui relèveraient les têtes nucléaires.⁷ Cette recommandation fut éclipsée la même année par une autre offre américaine, qui suggérait la création d'une force nucléaire multilatérale constituée de cinq sous-marins lanceurs de missiles.

Cette proposition fut rejetée et elle fut reprise en 1962 sous le vocable MLF. Elle devait, cette fois, être composée de vingt-cinq navires de surface équipés de 200 missiles qui seraient conjointement possédés et dirigés par les participants.⁸ En décembre 1962, le président J. F. Kennedy et le premier ministre britannique Harold MacMillan en discutèrent à Nassau. Cette offre fut cependant repoussée par la France, en janvier 1963, et définitivement mise au rancart en 1965. Elle butait sur le problème du contrôle des têtes nucléaires et du veto américain. "L'échec du projet mis en lumière l'incompatibilité entre la logique nucléaire et la souveraineté nationale, et le caractère insoluble du problème de la décision en matière nucléaire en dehors de la solution nationale."⁹

Parallèlement à ces démarches, l'OTAN adopta, en mai 1962, une série de mesures concernant les circonstances où l'Alliance pourrait avoir à recourir aux armes nucléaires. Dans un discours prononcé lors de la réunion ministérielle de l'Organisation à Athènes, le secrétaire américain à la Défense, M. Robert McNamara, présenta à ses collègues ce que l'on appelle aujourd'hui les Principes directeurs d'Athènes (*Athens Guidelines on Nuclear Defense*).

En termes généraux, ces principes définissaient les engagements nucléaires de l'OTAN en cas d'agression ainsi que le niveau de consultation politique possible en pareille circonstance. Elles instituaient aussi des procédures pour l'échange d'informations entre les membres sur le rôle des armes nucléaires et cela au sein d'un Comité nucléaire, précurseur du GPN.

Cette série d'échecs et la déclaration d'Athènes devaient toutefois mener les États-Unis à proposer une plus grande coopération avec les alliés. Ainsi, en juin 1965, lors de la réunion des ministres de la Défense, il a été convenu que les alliés participeraient davantage à l'élaboration des plans nucléaires. Un comité spécial a entrepris une étude d'un an sur les moyens d'améliorer cette participation et en décembre 1966, l'OTAN a annoncé la création du Comité des questions de défense et du Groupe des plans nucléaires.

FONCTIONS DU GPN

La principale idée de Robert McNamara, initiateur du GPN, était de permettre aux pays alliés d'avoir leur mot à dire sur les questions nucléaires. Lors de la première réunion du GPN, le 6 avril 1967, M. McNamara a énuméré des suggestions, élaborées au cours des dix dernières années, afin de savoir comment "les membres non nucléaires de l'OTAN pourraient jouer un plus grand rôle pour ce qui était d'évaluer la